

Jeu concours Hero-Festival / Nathalie Bagadey - Grèce

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Nathalie Bagadey (ci-après « l'organisatrice »), en partenariat avec le Hero Festival de Grenoble, organise du 26 avril 2018 à 18h au 29 avril 2018 à 18 h un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu concours Hero-Festival / Nathalie Bagadey – Grèce » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Adresse mail de l'organisatrice : [nathalie.bagadey\[at\]free.fr](mailto:nathalie.bagadey[at]free.fr)

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France ou en Belgique, à l'exception des membres de la famille de l'organisatrice ainsi que de toute personne participant à l'organisation du festival.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. L'organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur le site internet www.nathaliebagadey.fr, à l'article « Jeu concours Hero Festival Grenoble 2/2 » ou sur le profil Facebook « Nathalie Bagadey » aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en postant un commentaire sous l'article concerné sur le blog **ou** le post concerné sur Facebook en nommant sa créature mythologique grecque préférée.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera tiré au sort le dimanche 29 avril à 18h.

Le gagnant recevra son lot par mail ou message Facebook, en fonction de sa plate-forme de participation.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant posté un commentaire indiquant leur créature mythologique grecque préférée.

ARTICLE 5 – DOTATION

Lot à gagner : deux entrées gratuites pour le Hero Festival de Grenoble valables 1 jour, au choix du participant, d'une valeur de 28 € TTC au total.

L'organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de l'organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.